Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251127-2025_69-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/11/2025

L'an 2025, le 26 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, STAINES Christopher, THÉBAULT Fabrice

Excusé : LAUNAY David

Absents : BOBON Christelle, MARCHAL Gilles et VAUGEOIS Dominique

Secrétaire de séance : THÉBAULT Fabrice

2025/69 – Participation financière aux activités culturelles et sportives 2025/2026

Le conseil municipal souhaite maintenir l'effort en faveur des familles pour soutenir et encourager les activités culturelles et sportives des enfants et des jeunes de la commune (de 4 ans jusqu'à 18 ans).

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le montant de la participation était de 30€ pour l'année scolaire 2024/2025 si la cotisation est supérieure ou égale à 30€. Si elle est inférieure, la participation est égale à la somme réelle.

Cette aide est attribuée pour une activité par jeune et par année scolaire, sur justificatif du club ou de l'association sportive (licence, bulletin d'adhésion). Le versement ne pourra intervenir avant le mois de janvier 2026.

Il propose de renouveler cette subvention à 30€.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer la participation financière aux activités culturelles et sportives à 30€ par jeune pour l'année scolaire 2025/2026, dans les conditions présentées ci-dessus,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

Secrétaire de séance :
Fabrice THÉBAULT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET